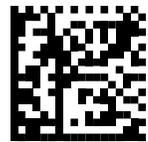




North Carolina Department of Commerce  
Division of Employment Security  
Unemployment Insurance



999999

## Lettre de Pré-certification

JOHN DOE  
888 North 10th Street  
Siler, City, NC 27344-2421

Date d'envoi : 24 février 2010  
ID du demandeur : 1234567  
Montant des paiements  
excédentaires : \$823.27 Montant  
de la pénalité : \$364.40 Montant  
de la dette totale : <tot debt>

Nos dossiers indiquent qu'un adjudicateur de la Division of Employment Security (DES) a déterminé que vous étiez des prestations d'assurance-chômage payées en trop dans le montant indiqué ci-dessus en raison d'actes frauduleux ou des omissions de votre part et/ou de votre défaut de déclarer les gains selon vos besoins. La détermination établissant le paiement excessif et sa raison d'être est devenue définitive sous N.C.G.S. § 96-15(b)(2). Vous pouvez demander une copie de la Détermination de votre dette en contactant un spécialiste de la récupération. À la date du présent avis, vous n'avez pas entièrement remboursé les avantages et/ou les pénalités évalués en question.

DES propose de renvoyer votre dette en tant que dette de compensation de chômage couverte au Département du Trésor américain/IRS (Trésor) pour la collecte par le biais du Programme de compensation du trésor (TOP). Grâce à TOP, le Trésor est autorisé à compenser votre remboursement fédéral de l'impôt sur le revenu pour rembourser votre dette DES. Si votre dette est renvoyée pour la collecte via TOP, vous recevrez également des frais de perception administrative de dix-sept dollars (17,00 \$). Afin d'éviter le décalage de votre remboursement fédéral de l'impôt sur le revenu et de ces frais supplémentaires, vous devez effectuer l'une des opérations suivantes dans les soixante (60) jours suivant la date de l'avis :

- Rembourser votre dette intégralement. Envoyez votre paiement avec cette lettre jointe à l'adresse ci-dessus, Attention: Contrôle des paiements de prestations. Faites votre chèque ou mandat payable à la Division of Employment Security. Vous pouvez également verser un paiement par carte de crédit sur le site Web de DES à [des.nc.gov](http://des.nc.gov), ou en appelant un spécialiste de la récupération au 919.707.1338.
- Entrez dans une entente de règlement échelonnée et reste à jour avec les termes de l'accord. Si vous ne parvenez pas à payer votre dette intégralement, vous pouvez demander un contrat de versement échelonné. Vous devez contacter un Spécialiste de la Récupération dans les soixante (60) jours de cet avis, accepter un plan de versement échelonné acceptable pour DES et payez l'acompte requis.
- Demandez une réévaluation de votre dette. Conformément à 26U.S.C. §6402(f) and 31C.F.R. §285.8(c)(3)(i), vous pouvez demander une réévaluation de votre dette en présentant la preuve que tout ou une partie de votre dette n'est pas due à une fraude et/ou les bénéfices de l'année de bénéfice et/ou ne sont pas susceptibles d'être compensés. Votre preuve doit être envoyée à l'adresse ci-dessous, Attention : Contrôle de paiement de prestations, ou envoyé par télécopieur ou par courrier électronique ci-dessous. DES examinera toutes les preuves présentées et vous informera (par courrier) de notre décision sur la question de savoir si votre dette sera renvoyée au Trésor.

Veuillez noter que si vous et votre conjoint déposez une déclaration conjointe de l'impôt fédéral sur le revenu, votre conjoint a été titulaire d'une partie du remboursement fédéral de l'impôt sur le revenu. Votre conjoint devrait obtenir le formulaire fédéral 8379, Allocation de conjoint blessé, le cas échéant. Les instructions qui accompagnent le formulaire 8379 expliqueront les étapes que votre conjoint doit prendre pour recevoir sa partie du remboursement de l'impôt fédéral sur le revenu. Si vous ne remettez pas le paiement intégralement, établir un accord de remboursement ou présenter des preuves en réponse à cet avis dans les soixante (60) jours suivant la date de la présente notification, votre dette sera renvoyée au Trésor. Si vous avez des questions concernant cet avis ou vos droits, vous pouvez contacter un spécialiste de la récupération au 919.707.1338.

Aidez-nous à prévenir la fraude interface utilisateur en répondant en temps opportun et avec précision aux demandes d'information